

Arrêté ministériel portant agrément du système d'épuration individuelle Filtre à sable planté de roseaux 5 EH présenté par l'**A.S.B.L Ecologie au quotidien** sise à **Havrenne Rue St Antoine, 23**

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du bien-être animal ;

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles D.222 et R.409 à R.417 ;

Vu l'avis référencé **2021/001** rendu par le Comité d'Experts chargé de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en date du 9 mars 2021,

ARRETE

Article 1er. L'agrément comme système d'épuration individuelle du système d'épuration présenté par l'**A.S.B.L Ecologie au quotidien** sise à **Havrenne Rue St Antoine, 23** sous l'appellation commerciale **Filtre à sable planté de roseaux 5 EH** pour une capacité de 5 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence **2021/03/001/A**.

Le système d'épuration individuelle **Filtre à sable planté de roseaux 5 EH** correspond au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Article 2. L'agrément est accordé pour cinq ans.

Article 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le

Namur, le

22 AVR. 2021



Céline TELLIER

Annexe

Principe et description du système **Filtre à sable planté de roseaux 5 EH** présenté par l'A.S.B.L **Ecologie au quotidien** sise à **Havrenne Rue St Antoine, 23**

Filtre à sable planté de roseaux

Capacité : 5 EH

TYPE : système extensif

PRINCIPE :

Prétraitement par une fosse septique toutes eaux.

Percolation verticale dans un filtre à sable planté de roseaux communs, alimenté gravitairement.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Cuve :

- Fosse septique préfabriquée de différentes natures, selon le fournisseur (béton ou PEHD)
- Filtre à sable aménagé dans une demi-cuve polyédrique en béton fibré hautes performances.

Dispositif de prétraitement :

Fosse septique préfabriquée

Répondant à la norme CE EN 12566-1/A1 et aux conditions intégrales du 1/12/2016 d'un volume utile minimum de 4 m³ d'un seul tenant.

Entrée par té plongeant 10 cm sous le niveau de l'eau et sortie par Té plongeant 30 cm sous le niveau de l'eau.

Ventilation par tuyau de 80mm.

Poste de relevage (selon topographie) :

Puisard de relevage étanche de volume utile 225 L (50 x 50 x 90 cm), équipé d'un trop plein, d'un clapet anti-retour et d'une ventilation commune avec le prétraitement.

Pompe de relevage Pedrollo R2-20. Les flotteurs de commande (niveau haut et niveau bas) sont réglés pour délivrer des bâchées de 100 litres.

Dispositif de traitement :

Géométrie de la cuve : 4,6 m x 2,2 m en surface, 4,16 m x 1,76 m au fond (dimensions intérieures).

Le filtre à sable est constitué de différentes couches (de haut en bas) :

- 20 cm de grenailles concassées de granulométrie 7-14 mm dans lesquelles sont placés les drains de répartition de l'influent ;

Si les effluents sont évacués par épandage souterrain, une chambre de visite est placée à l'entrée du dispositif d'épandage.

Dispositif d'échantillonnage :

Chambre de visite carrée 50 x 50 cm d'une profondeur maximale 60 cm placée en contrebas du filtre planté. ΔH entre l'entrée et la sortie ≥ 10 cm, tuyau de sortie à 10 cm du fond de la chambre.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant l'agrément du système Filtre à sable planté de roseaux 5 EH présenté par l'A.S.B.L Ecologie au quotidien sise à Havrenne Rue St Antoine, 23 ;

Namur, le

22 AVR. 2021

*La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du bien-être animal*



Céline TELLIER

- 92 cm de sable roulé de rivière, granulométrie 0/4 ou 0/5, lavé avec une teneur en fines < 3%. Le d_{10} sera compris entre 0,3 et 1 mm, avec un coefficient d'uniformité < 5
- 15 cm de grenailles concassées de granulométrie 7-14 mm dans lesquelles est placé le drain de reprise de l'eau épurée, recouvert par un géotextile HF400 (polyéthylène/polypropylène) de porosité 400 microns

Le filtre est planté de roseaux communs à raison de 5 plants/m².

La répartition de l'influent à la surface du filtre est assurée par 4 tuyaux rigides en PVC, diamètre 50 mm et de longueur 4,2 m, disposés en râteau et connectés entre eux à leurs deux extrémités. Ces tuyaux sont percés de trous de 10 mm, à raison d'un trou tous les 30 cm et orientés vers le haut. Chaque section de tuyau 50 mm est équipée d'un manchon en Y avec bouchon pour servir d'orifice de visite.

Ecartement entre les tuyaux de 50 mm : 60 cm.

Ce réseau est raccordé à un tube nourrice en PVC de 110 mm en provenance directe du prétraitement.

Les tuyaux sont fixés sur 6 fers en T (40 x 40 x 5 mm) horizontaux, espacés de 80 cm et fixés sur le rebord de la cuve.

La reprise de l'eau épurée est assurée par 3 tuyaux en PVC de 50 mm dans le fond du filtre, posés avec une pente de 1%, écartés les uns des autres de 60 cm. Ces tuyaux sont rainurés à la disceuse, fente de 6 mm espacés de 40 cm.

Les tuyaux de drainage sont prolongés (à leur extrémité libre) vers le haut et émergent du filtre (évent avec embout d'aération) du côté opposé de la sortie du filtre. L'autre extrémité des tuyaux de 50 mm est connectée à un tuyau PVC de 50 mm non perforé qui rejoint le tuyau de sortie de diamètre 110 mm pour s'écouler vers la chambre de visite et d'échantillonnage finale.

Filière boues :

Les boues primaires sont stockées dans la fosse septique. Le dispositif prévoit que les boues secondaires sont minéralisées au sein du filtre.

La hauteur **maximum** de stockage des boues dans le prétraitement dépend de la géométrie de celui-ci mais ne peut dépasser la hauteur d'eau dans le prétraitement en cm diminuée de 60 cm.

Détection des dysfonctionnements :

Le cas échéant, la pompe de relevage est équipée d'un flotteur secondaire d'alarme de niveau haut couplé à une alarme lumineuse à l'intérieur du bâtiment.

Accessibilité :

Le prétraitement est doté d'au moins un regard de visite de 60 x 60 cm ou diamètre 60 cm.

Le dispositif d'échantillonnage et, le cas échéant, le poste de relevage sont dotés d'un regard de visite de 50 x 50 cm

Le dispositif de répartition en surface et de reprise en fond de filtre sont équipés de tampons de visite.